

## Appui aux initiatives communales de conservation de la biodiversité à la périphérie du Parc W et dans la zone girafe au Niger

<b>Pays</b>	Niger
<b>Bénéficiaire</b>	Aménagement de Territoires et Productions Forestières (ATPF)
<b>Montant total du projet</b>	180 391 €
<b>Montant de la subvention FFEM</b>	70 000 € (39%)
<b>Partenaires financiers</b>	ATPF (67 868 €), Communautés (18 617 €), PASEC (14 147 €), PAC3 (5 122 €) et PMF-FEM (4 637 €)
<b>Durée du projet</b>	24 mois
<b>Signature de la convention</b>	04 octobre 2017

### CONTEXTE

En périphérie nord du Parc National du W du Niger (335 000 ha) et à 50 km à l'est de Niamey, sur le plateau de Kouré se trouve la « Zone Girafe » qui est un territoire sans statut particulier de protection avec sa propre dynamique de conservation écologique par rapport au parc du W. La zone est caractérisée par la présence de formations de brousses tigrées régulières et dégradées qui constituent l'habitat principal de la girafe (*Giraffa camelopardalis peralta*, EN) dont 513 individus ont été recensés en 2016.

Ce territoire fait partie des zones les plus densément peuplées du pays. Les populations rurales font face au manque de terre et à la récurrence des sécheresses qui hypothèquent les récoltes agricoles et l'élevage. L'exploitation du bois est donc souvent une alternative mais aussi un facteur important de dégradation des forêts et des habitats de la faune sauvage. De plus, l'exploitation artisanale des gisements de natron (soude minérale) dans la zone entraîne l'utilisation intense de bois de feu pour des foyers à faible rendement énergétique.

L'approche adoptée par ATPF a donc été de réfléchir à une intégration des arbres (tout aussi utiles aux paysans qu'aux girafes) dans les systèmes de culture et une réappropriation du droit sur les arbres par les communautés elles-mêmes pour équilibrer la dynamique d'exploitation face à la demande extérieure.

Lors du projet mené dans le cadre de « Gestion des territoires de conservation en Afrique de l'Ouest » (2013-2015, financement FFEM), les communautés locales ont pris conscience du niveau de dégradation des écosystèmes forestiers et ont entrepris de les restaurer et les protéger. ATPF a travaillé étroitement avec les 5 communes concernées par la Zone Girafe et a accompagné l'élaboration et la validation de 5 conventions locales servant d'outils contractuels pour la gestion partagée des ressources naturelles du territoire. Ces conventions locales constituent un outil légalement reconnu par le Gouvernement nigérien à travers le Code Rural. Les cinq communes de la zone girafe participent ainsi activement à la conservation de la girafe et disposent à travers ces conventions locales d'un outil effectif de gestion de leur territoire

### OBJECTIFS

Ce projet vise à renforcer la conservation la biodiversité dans la périphérie du Parc National du W et de la Zone Girafe grâce à une gouvernance et une gestion plus inclusives tout en développant des filières de valorisation durable des ressources naturelles.



## PRINCIPALES ACTIVITES

- Améliorer la gouvernance des ressources naturelles par la participation des collectivités riveraines du Parc du W et de la Zone Girafe aux instances de prise de décisions ;
- Former au moins 234 membres des COFOB sur le code rural et mettre en place 18 plans d'actions simplifiés ;
- Sensibiliser 10 000 personnes aux textes et lois relatifs à la conservation des Ressources Naturelles, au changement climatique et à ses impacts ;
- Reboiser 658 ha avec des espèces appréciées par les girafes ;
- Développer 3 filières vertes (miel, beurre de karité et huile de balanites) et améliorer l'offre écotouristique centrée sur la girafe.

Pour en savoir plus [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)  
Contact projet : Lawali MALAM KARAMI  
[atpf07@gmail.com](mailto:atpf07@gmail.com)